



## Justificatif de déplacement

Suite aux annonces présidentielles du 28/10/2020 et

*En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.*

Je soussigné(e), **PROTT CAROLE, CHEF D'ETABLISSEMENT**, certifie que les déplacements de la ou des personne(s) ci-après, entre son/leur domicile et l'établissement scolaire St Martin sont justifiés par l'inscription de leur(s) enfant(s) dans cette école.

Les jours de classe sont fixés du lundi au vendredi à l'exception du mercredi.

Les horaires d'accueil sont les suivants : 8h50-12h15/ 13H35-16H45

Cette attestation est à faire valoir également pour tout déplacement en lien avec le suivi scolaire de ou des l'enfant(s) entre 17h00 et 19h00.

Monsieur : nom \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ date naissance : \_\_\_\_\_

Madame : nom \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ date naissance : \_\_\_\_\_

Adresse :

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Classe

Fait à TREIZE SEPTIERS, le 30/10/2020

Carole Prott